



CAMEROUN – Tsi Conrad

Tsi Conrad est un journaliste de 35 ans, vivant à Bamenda, ville située dans la région du Nord-Ouest du Cameroun. Dans le cadre de son travail, il a suivi les premières manifestations de mécontentement de populations anglophones en octobre 2016 et les répressions qui s'en sont suivies par les forces de l'ordre. Il a distribué des images de ces répressions à des organes de presse, des journalistes et en a publiées sur ses comptes personnels dans divers médias sociaux. A plusieurs reprises, il a été menacé d'arrestation par des policiers lorsqu'il filmait les répressions de manifestations. Finalement, le 8 décembre 2016, Tsi Conrad a été arrêté par des militaires sous la menace d'une arme alors qu'il filmait une nouvelle manifestation au cours de laquelle des policiers avaient tiré à balles réelles. Son appareil photo a été détruit et il a été conduit dans un poste de police de Bamenda. Au cours de son interrogatoire, il a été menacé de mort car il refusait de donner ses codes d'accès aux médias sociaux auxquels il avait un compte et de donner les noms des journalistes et médias à qui il fournissait des images. Il a alors été battu avec des ceintures et des bâtons sur la plante des pieds. Sous la torture, il a signé des aveux selon lesquels il était un des meneurs de la « manifestation sécessionniste » et qu'il aurait été payé par un leader de ce mouvement pour recueillir et publier des photos. Il a ensuite été transféré dans les locaux de la Direction de la

surveillance du territoire (DST). Durant deux semaines, il sera détenu au secret et régulièrement interrogé sur les images prises lors des manifestations. Le 23 décembre 2016, il a été transféré à la Prison centrale de Yaoundé, où il est encore détenu à ce jour. Son procès s'est tenu de novembre 2017 à mai 2018 devant le Tribunal militaire de Yaoundé. Il n'a pas eu un accès libre à son avocat durant toute la procédure. Les rares fois, où son avocat a pu lui rendre visite en prison, ils ont été surveillés par des gardiens et n'ont jamais eu plus de 15 minutes pour échanger. Le procès a été ajourné à plus de 16 reprises et l'avocat de Tsi Conrad n'a ni reçu les documents de l'accusation ni pu faire citer des témoins pour la défense de son client. Le 25 mai 2018, Tsi Conrad a été reconnu coupable « *d'hostilités à la patrie, sécession, propagation de fausses informations, révolution, insurrection, outrage aux organismes et fonctionnaires publics, résistance, terrorisme* » sur la base de la Loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant sur la répression des actes de terrorisme. Il a été condamné à 15 années de prison. Son avocat a fait appel le 23 mai 2018. Cet appel n'a toujours pas été examiné. Le 5 mai 2021, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a adopté l'Avis n°10/2021 dans lequel il indique que « *la privation de liberté de Tsi Conrad est arbitraire* » et demande au gouvernement camerounais de le « *libérer immédiatement* ».

**PRIEZ POUR LUI !
PRIEZ POUR SA LIBERATION !
ECRIVEZ-LUI POUR LE SOUTENIR !**

**Pour lui écrire :
ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris**